

RICHTER

CANADA
Province of Québec

SUPERIOR COURT
In Bankruptcy and Insolvency

District of: QC
Division No. 18-Terrebonne
Court No. 700-11-016463-160
Estate No. 41-2101877

Notice of Final Dividend and Application for Discharge of Trustee (Paragraph 152(5)(c), Rule 61)

In the Matter of the Bankruptcy of
2818396 Canada Inc.
Of the City of Boisbriand
In the Province of Quebec

Take notice that:

1. A final dividend sheet has been prepared. There is enclosed with this form a copy of our final statement of receipts and disbursements as taxed and a copy of the dividend sheet.
2. The final dividend has already been paid.
3. Notice of objection of the final statement and dividend sheet must be filed with the registrar at the Courthouse, Superior Court of Québec - St-Jérôme, 25, de Martigny Street W., Saint-Jérôme QC Canada J7Y 4Z1 before of December 20, 2019, and a copy of the notice served on the undersigned. The notice must state the reasons for the objection.
4. We will apply to the court on January 17, 2020, at the hour of 9:00 a.m. or so soon thereafter as the motion can be heard, for an order of discharge with respect to the above-mentioned matter.
5. Notice of objection to the discharge, setting out the reasons for opposition, must be filed with the registrar at the Courthouse, Superior Court of Québec - St-Jérôme, 25, de Martigny Street W., Saint-Jérôme QC Canada J7Y 4Z1, at least five days before the date of the hearing, and a copy of the notice must be served on us within those five days.

Dated December 5, 2019 at Montréal in the Province of Quebec.

Richter Advisory Group Inc.
Licensed Insolvency Trustee



Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP, LIT

T. 514.908.3796 / 1.866.585.9751
F. 514.934.8603

Richter Advisory Group Inc.
1981 McGill College
Mtl (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto

(français - recto)

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE QUÉBEC
 NO DIVISION : 18-TERREBONNE
 NO COUR : 700-11-016463-160
 NO DOSSIER : 41-2101877

COUR SUPÉRIEUR
 En matière de faillite et d'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE 2818396 CANADA INC., ayant son siège social et principale place d'affaire au 1905 Boul. Lionel-Bertrand, dans la ville de Boisbriand, dans la province de Québec, J7H 1N8.

Failli

ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DES DÉBOURS (Note 1)

RECETTES

1. Fonds en Banque		\$	8,143.09
2. Remboursement pré-faillite			7,854.09
3. Taxes			
a) TPS perçues	-		
b) TVQ perçues	-		
c) Remboursements de TPS	-		
d) Remboursements de TVQ	79.27		79.27
4. Intérêts			343.68
RECETTES TOTALES			16,420.13

DÉBOURS

5. Frais payés			
a) A la cour			150.00
6. Avis de faillite et de la première assemblée			
a) À 175 créanciers	\$	288.00	
b) Timbres-poste		313.93	
c) Annonce dans le journal		171.36	773.29
7. Avis de dividende définitif et de la demande de libération du syndic			
a) À 31 créanciers		33.00	
b) Timbres-poste		55.80	88.80
8. Dépenses d'administration			
a) Courrier			33.58
DÉBOURS TOTAUX AVANT HONORAIRES DU SYNDIC			1,045.67
9. Taxes			
a) CTI		693.91	
b) RTI		1,384.33	
c) Remises de TPS		-	
d) Remises de TVQ		-	2,078.24
10. Honoraires du Syndic			12,982.37
DÉBOURS TOTAUX			16,106.28
FONDS DISPONIBLES POUR DISTRIBUTION		\$	313.85
11. PRÉLÈVEMENT		\$	15.69
12. RÉCLAMATIONS			
a) Créancier en vertu de 81.3 de la LFI			
Dividende brut		313.85	
Moins : Prélèvement		(15.69)	298.16
TOTAL DE LA DISTRIBUTION		\$	313.85

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE 2818396 CANADA INC.
ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DES DÉBOURS (Note 1)**

NOTES

Note 1: Le 22 mars 2016, 2818396 Canada Inc. et 2806436 Canada Inc. ("Débiteurs") ont déposé chacun un avis d'intention de faire une proposition conformément à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité («LFI») du Canada.

Après la clôture de la transaction, les Débiteurs n'avaient plus la capacité de déposer une proposition viable à leurs créanciers dans le délai requis par la Cour, conformément à l'article 50.4 (8) de la LFI. Malgré cette situation, la Cour a accordé une prorogation de délai les 21 avril 2016, 3 juin 2016 et 14 juillet 2016 afin de faciliter le transfert de tous les actifs à l'Acheteur, nécessaire pour que la transition des activités des Débiteurs vers l'Acheteur soit terminée aussi rapidement que possible et de manière transparente.

Les Débiteurs n'ayant pas déposé de proposition dans les délais prescrits étaient réputés avoir fait une cession le 2 septembre 2016 et Richter Groupe Conseil Inc. a été nommé Syndic à la faillite, par le séquestre officiel, sujet à confirmation de sa nomination à l'assemblée des créanciers.

Richter groupe conseil inc.
Syndic autorisé en insolvabilité

11/20/2018

Date


Andrew Adessky, CPA, CA, CAIRP, SAI

District de: Québec
 No division: 18 - Terrebonne
 No cour: 700-11-016463-160
 No dossier: 41-2101877

BORDEREAU DE DIVIDENDE

Dans l'affaire de la faillite de
 2818396 Canada Inc.
 de la ville de Boisbriand
 en la province de Québec

Date déclaré: 26 mai 2017

	Réclamation \$	Total			Intérimaire ou provisoire Paiement \$	Courante		
		Dividende \$	Prélèvement \$	Paiement \$		Dividende \$	Prélèvement \$	Paiement \$
Garanti								
GELINAS, JONATHAN	170.77	170.77	8.54	162.23	0.00	170.77	8.54	162.23
HAMEL, LUCIE	143.08	143.08	7.15	135.93	0.00	143.08	7.15	135.93
Total:	313.85	313.85	15.69	298.16	0.00	313.85	15.69	298.16
Total:	<u>313.85</u>	<u>313.85</u>	<u>15.69</u>	<u>298.16</u>	<u>0.00</u>	<u>313.85</u>	<u>15.69</u>	<u>298.16</u>

CANADA

Province de Québec

District de Québec

No division : 18-Terrebonne

No cour : 700-11-016463-160

No dossier : 41-2101877

COUR SUPÉRIEURE

En matière de faillite et d'insolvabilité

Certificat de Taxation

**Dans l'affaire de la faillite de
2818396 Canada Inc.
de la ville de Boisbriand
en la province de Québec**

Jd.
Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de 1045,67 \$,
ainsi que sa rémunération à la somme de 12982,37 \$.

Daté le 20 octobre 2019, à Sherbrooke en la province de Québec.

(S) Annick Gagnon

REGISTRAIRE

COPIE CONFORME

K Turcotte
REGISTRAIRE ADJOINT C.S.T.

Richter Groupe Conseil Inc. – Syndic autorisé en insolvabilité
Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP, SAI
1981 avenue McGill College, 11^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: 514.934.3400
Télécopieur: 514.934.8603

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
NO DIVISION : 18-TERREBONNE
NO COUR : 700-11-016463-160
NO DOSSIER : 41-2101877

COUR SUPÉRIEUR
En matière de faillite et d'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE 2818396 CANADA INC., ayant son siège social et principale place d'affaire au 1905 Boul. Lionel-Bertrand, dans la ville de Boisbriand, dans la province de Québec, J7H 1N8.

Débitrice

ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DES DÉBOURS (Note 1)

RECETTES

1. Avances de fonds de la Débitrice pour le paiement des honoraires et débours du Syndic (Note 2)	\$	16,123.13
2. Avances de fonds du Syndic pour le paiement des débours		<u>1,149.10</u>
RECETTES TOTALES		17,272.23

DÉBOURS

3. Frais payés		
a) Au séquestre officiel		150.00
4. Avis aux créanciers de l'intention de faire une proposition		
a) À 172 créanciers	\$	288.00
b) Timbres-poste		<u>301.53</u>
5. Dépenses d'administration		
a) Courrier		153.20
b) Téléphone		17.13
c) Déplacements		<u>109.10</u>
		<u>279.43</u>
DÉBOURS TOTAUX AVANT HONORAIRES DU SYNDIC		1,018.96
6. Taxes		
a) CTI		744.62
b) RTI		1,485.49
c) Remises de TPS		-
d) Remises de TVQ		<u>-</u>
7. Honoraires du Syndic		<u>2,230.11</u>
DÉBOURS TOTAUX		17,272.23
FONDS DISPONIBLES POUR DISTRIBUTION	\$	<u><u>-</u></u>

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE 2818396 CANADA INC.
ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DES DÉBOURS (Note 1)**

NOTES

Note 1: Le 22 mars 2016, 2818396 Canada Inc. et 2806436 Canada Inc. (les « Débiteurs ») ont déposé chacun un avis d'intention de faire une proposition conformément à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (la « LFI ») du Canada.

Le 18 mars 2016, suite du processus de vente et à de longues discussions et négociations, les Débiteurs ont accepté une offre selon laquelle la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs serait vendue à un acheteur non lié, Davion Inc. agissant pour le compte de 9338-9641 Québec Inc. (l'« Acheteur »).

Le 21 mars 2016, la CIBC a approuvé l'offre de l'Acheteur, laquelle ne prévoit qu'un recouvrement partiel de la dette garantie de la Banque.

Le 22 mars 2016, les Débiteurs ont chacun déposé une demande d'émission d'ordonnances autorisant une vente d'actifs visant à obtenir l'autorisation de vendre la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs en dehors du cadre de leurs activités (la « Transaction »).

Le 24 mars 2016, le tribunal a rendu une ordonnance approuvant la transaction et autorisant le transfert des actifs des Débiteurs à l'Acheteur, libres de tout lien. À la même date, la Transaction a été finalisée et le produit de la vente a ensuite été remis à la CIBC et à BDC Capital Inc., qui détenaient également des droits sur certains actifs.

Après la clôture de la transaction, les Débiteurs n'avaient plus la capacité de déposer une proposition viable à leurs créanciers dans le délai requis par la Cour, conformément à l'article 50.4 (8) de la LFI. Malgré cette situation, la Cour a accordé une prorogation de délai les 21 avril 2016, 3 juin 2016 et 14 juillet 2016 afin de faciliter le transfert de tous les actifs à l'Acheteur, nécessaire pour que la transition des activités des Débiteurs vers l'Acheteur soit terminée aussi rapidement que possible et de manière transparente.

Les Débiteurs n'ayant pas déposé de proposition dans les délais prescrits étaient réputés avoir fait une cession le 2 septembre 2016 et Richter Groupe Conseil Inc. a été nommé Syndic à la faillite, par le séquestre officiel, sujet à confirmation de sa nomination à l'assemblée des créanciers.

Note 2: Les Débiteurs ont avancé les fonds pour le paiement des honoraires et débours du syndic.

Richter groupe conseil inc.
Syndic autorisé en insolvabilité

11/20/2018

Date



Andrew Adessky, CPA, CA, CAIRP, SAI

CANADA
Province de Québec
District de Québec

No division : 18-Terrebonne
No cour : 700-11-016463-160
No dossier : 41-2101877

COUR SUPÉRIEURE
En matière de faillite et d'insolvabilité

Certificat de Taxation
AVIS D'INTENTION
Dans l'affaire de la proposition de
2818396 Canada Inc.
de la ville de Boisbriand
en la province de Québec

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de 1018,96 \$,
ainsi que sa rémunération à la somme de 14 023,16 \$.

Daté le 2 octobre 2019, à ST-JÉNÔME en la province de Québec.

(S) Jerrick Gagnon
REGISTRAIRE

COPIE CONFORME

J. Trucette
REGISTRAIRE ADJOINT C.S.T.

Richter Groupe Conseil Inc. – Syndic autorisé en insolvabilité
Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP, SAI
1981 avenue McGill College, 11^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: 514.934.3400
Télécopieur: 514.934.8603